



Syndicat Cgt des fonctionnaires et agents territoriaux, actifs et retraités de la commune de Pamiers, et des fonctionnaires et agents territoriaux isolés, actifs et retraités des cantons de la basse Ariège

Pamiers le 2 Janvier 2020

Monsieur André Trigano, Maire de la collectivité de Pamiers
Et

Président de la Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées
Place du Mercadal
09100 Pamiers

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 6 janvier au 6 février 2020 inclus

Monsieur le Maire, le Président,

Depuis le 5 décembre dernier, un fort mouvement de grèves et de manifestations réunit des centaines de milliers de salariés notamment dans notre champ professionnel.

Cette mobilisation est volontairement niée s'agissant de la fonction publique territoriale avec la communication de taux de grévistes ridiculement bas alors que le recensement de tels taux dans les collectivités ne peut se faire à l'heure où le gouvernement communique. Cela dénote d'une volonté de tendre une fois de plus les relations sociales entre le gouvernement et les personnels de notre champ professionnel. Liant les revendications locales et nationales, **les agents et salariés réunis en assemblées générales se mobilisent régulièrement pour porter une autre réforme des retraites et entendent les porter jusqu'au retrait de ce projet**

Le syndicat CGT des Territoriaux de l'Appaméen se joint à la Fédération CGT des Services Publics, qui porte ce projet et reste déterminée à combattre cette politique antisociale et autoritaire.

Avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Le syndicat CGT des Territoriaux de l'Appaméen revendique en plus les points suivants :

- ***La non-application du jour de carence***
- ***L'arrêt de l'annualisation du temps de travail pour tous les contractuels***
- ***La titularisation des contractuel-le-s***
- ***L'avancement de grade d'office***
- ***L'amélioration des outils de travail***
- ***Un régime indemnitaire équitable avec le retrait du RIFSEEP.***

Afin de permettre aux personnels du champ fédéral de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics et le syndicat CGT territoriaux de l'Appaméen déposent **des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 6 janvier 2020, 7 janvier 2020, 8 janvier 2020, 9 janvier 2020, 10 janvier 2020, 11 janvier 2020, 12 janvier 2020, 13 janvier 2020, 14 janvier 2020, 15 janvier 2020, 16 janvier 2020, 17 janvier 2020, 18 janvier 2020, 19 janvier 2020, 20 janvier 2020, 21 janvier 2020, 22 janvier 2020, 23 janvier 2020, 24 janvier 2020, 25 janvier 2020, 26 janvier 2020, 27 janvier 2020, 28 janvier 2020, 29 janvier 2020, 30 janvier 2020, 31 janvier 2020, 1^{er} février 2020, 2 février 2020, 3 février 2020, 4 février 2020, 5 février 2020 et 6 février 2020**, pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Le syndicat CGT reste disponible pour toute discussion sur les revendications des agents.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, Président, nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT des Territoriaux de l'Appaméen
MACRAIGNE Stéphane



Secrétaire Générale